

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJETS DE BARRAGES DANS LE GERS

Suite à la manifestation organisée le 24 juin 2014, par l'association Bien Vivre dans le Gers au sujet des projets de barrages dans le département, le Préfet tient à apporter les précisions suivantes :

- le montant d'investissement de 100 millions avancé par l'association concerne près de 25 opérations réparties sur 11 départements du bassin Adour Garonne de tailles diverses, pour un stockage annuel global projeté de 120 millions de m³. Certaines portent sur l'aménagement d'ouvrages existants. Certaines opérations n'en sont encore qu'au stade des études, la faisabilité portant notamment, et comme l'exige la loi, sur l'évaluation des impacts environnementaux.

En outre la programmation régionale, dans le cadre de l'approche de type projet territorial préconisée par le rapport Martin à l'issue d'un moratoire décidé par la ministre chargée de l'écologie et levé depuis, privilégie les projets de sécurisation de la ressource sans augmentation des volumes prélevables destinés à l'irrigation tels que fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) validé par l'ensemble des acteurs du bassin.

- l'association Bien Vivre dans le Gers a fait part au préfet de son inquiétude sur le projet de création de la retenue collinaire de la Barne par courriers du 11 septembre et du 16 octobre 2013. Deux courriers de réponse lui ont été adressés le 11 octobre et le 5 décembre 2013, lui rappelant que ce projet avait fait l'objet d'une enquête publique du 26 août au 25 septembre 2013 et que le commissaire enquêteur avait conclu à la légitimité de la déclaration d'intérêt général de ce projet, à double titre :
 - o il constitue un élément de la gestion globale des étiages de l'Adour,
 - o il permet d'améliorer la satisfaction d'un besoin en eau local.

